

**Modification 002 à la Demande de Proposition- IC184414-A**

Le présent document (modification 001) a pour but de modifier la version française de la proposition IC184414-A par ce qui suit :

1.0 A la Partie I, la date de clôture a été changée comme suit :

Closing - Clôture	
<b>Date</b>	<b>Time - Heure</b>
05-04-2017	2:00pm EasternTime
J/M/A	14h00, heure de l'Est

2.0 A la Partie I, la page servant d'étiquette est remplacée par:

**INDUSTRY CANADA/INDUSTRIE CANADA  
CONTRACTS & MATERIEL MANAGEMENT/  
CONTRATS ET GESTION DU MATÉRIEL**

**CONTRACTING OFFICER'S NAME / NOM DE L'AUTORITÉ CONTRACTANTE  
Canadian Intellectual Property Office / Bureau de la propriété intellectuelle du  
Canada**

**Contracting and Procurement Unit / Section des contrats et de  
l'approvisionnement**

**Place du Portage Phase 1, 50 Victoria / Place du Portage Phase 1, 50 Victoria  
Mail Scanning, Room C-114 / Inspection du courrier, pièce C-114  
Gatineau, Quebec K1A 0C9**

**Invigilation Services for the 2017 Patent Agent Qualifying Examinations / Services  
de surveillance pour les examens de compétence des agents de brevets 2017**

**RFP# IC184414-A  
CLOSING DATE/DATE DE CLÔTURE  
April 5, 2017 / 5 avril 2017  
2:00 pm Eastern Time/14 h, heure de l'Est**

**FROM/DE: COMPANY NAME/NOM DE L'ENTREPRISE**

3.0 A la Partie II, **Section 12.0 Exigences obligatoires**, le point 12.2 est modifié comme suit :

<b>12.2</b>	Le soumissionnaire doit fournir la preuve que chaque surveillant proposé possède au minimum un diplôme d'études secondaires. Une copie du diplôme doit être fournie. <i>A défaut de produire la copie du diplôme, le soumissionnaire doit fournir le nom de l'école secondaire et les détails de l'obtention du diplôme.</i>
-------------	--

4.0 A la Partie II, **Section 13.0 Exigences cotées**, le point 13.1 est modifié comme suit :

<b>13.1</b>	<p>En plus de l'exigence obligatoire 12.2, le soumissionnaire doit fournir la preuve que chaque surveillant proposé possède un diplôme de premier cycle ou un diplôme d'études supérieures. Le soumissionnaire doit fournir une copie du diplôme de chaque surveillant. <i>A défaut de produire la copie du diplôme, le soumissionnaire doit fournir le nom de l'établissement d'études et les détails de l'obtention du diplôme.</i></p> <p><b>Les points pour ce critère seront attribués comme suit:</b></p> <ul style="list-style-type: none"><li>• Diplôme de premier cycle (10 points)</li><li>• Diplôme d'études supérieures (20 points)</li></ul>
-------------	---

**LES AUTRES MODALITÉS RESTENT INCHANGÉES**